

ANNEXE TECHNIQUE**N° 2-002 Rév 02**

L'Organisme d'inspection :

ALICEF Spa
Résidence Belle Vue N° 02
Mahelma -Alger

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de type A dans les domaines :

- **CONTROLE NON DESTRUCTIF**
- **CONTROLE DES APPAREILS de LEVAGE (APL)**
- **CONTROLE DES APPAREILS A PRESSION (APG/APV)**
- **CONTROLE DES APPAREILS ET INSTAALLATIONS ELECTRIQUES (APE)**

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	<ul style="list-style-type: none">- Siege : Résidence belle vue N° 2 Mahelma - ALGER- Tel : 213 23 07 80 47 /57/63/65- Fax : 213 23 07 80 62- Email : contact@alicef.dz
------------------------	--

Date de prise d'effet : 11 Janvier 2021

Date de fin de validité : 24 Avril 2022

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine General : 1. PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1. CONTROLE NON DESTRUCTIF (CND) des assemblages soudés des équipements et installations industrielles.	Contrôle Radiographie (X)/ (γ)	-En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Générateur à rayons x -Sources radioactives -Négatoscope -Densitomètre	-ASME V -ASME VIII -ASME B31.3 -API 1104 -EN12517 -ASNT -TCIA niv 1et 2 -procédure Ist05B59F004 -Décret 86/132- -Décret 05/117
	Contrôle par Magnétoscopie (MT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Electro-aimant -Luxmètre -Pyromètre -Indicateur d'induction -Témoin BERTHOLD	-ASNT B31.3 -ASNT -TCIA niv 1et 2 -procédure Ist05B59F002
	Contrôle par Ressuage (PT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Double mètre -Torche -Loupe -Luxmètre -Pyromètre	-ASME V -ASME VIII division I -AWSD1-1 -ASME IX --procédure Ist05B59F001

1. CONTROLE NON DESTRUCTIF (CND)				
	Contrôle par Ultrasons, (UT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Poste ultrasons -Palpeurs -Bloc de référence	-ASNT B31.3 -ASNT -TCIA niv 1et 2 -procédure Ist05B59F003
	Contrôle visuel (VT)	-Contrôle visuel préliminaire au contrôle destructif ou non destructif.		-ASME V - ASME VIII -ASNT B31.3 -ASNT-TC -AWS D1-1
Domaine Général : 2. SOUDAGE				
2. Qualification des Soudeurs et du Mode Opérateur de soudage (QS/QMOS)	-CND -Contrôle non destructif	-Qualification de tout mode opératoire d'assemblages soudés réalisée dans le cadre réglementaire	-Poste à souder -Eprouvette -Nuance -Jauge universelle -pince ampérométrique -Pyromètre	-ASME section IX -WPS Welding procéd. spécification - Certificats de Conformité (Métal de base et d'apport).

Domaine Général : 3.Equipements sous pression

<p align="center">3. Contrôle des Appareils à Pression APG/APV Gaz/Vapeur</p>	<p align="center">- Contrôle Visuel (VT) -Contrôle non destructif</p>	<p>-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification</p>	<p>-Mesureur d'épaisseur -Endoscope</p>	<p>-Décret n° 90-245 -Décret n° 90-246 -NBN EN 970 -NBN EN 473 -NBN 12062 -NBN EN13018 -EN ISO 5817 -ASME V -ASME VIII -ANSI B31.3 --procédure Ist05B52A011 Ist05B52A012 Ist05B52A013 Ist05B52A014 Ist05B52A015 Ist05B52A016</p>
--	---	--	---	--

Domaine Général : 4.Electromécanique				
4. Contrôle des Appareils de Levage (APL)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Visuel (VT) -Contrôle non destructif 	<ul style="list-style-type: none"> -Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> -Lunette -Théodolite -Pied à coulisse -Mètre ruban 	<ul style="list-style-type: none"> -Décret n° 91-05 du 19 .01.1991 - Art.52 à57 -ISO 4309 -EN 81 Parties 1- 2 -NF EN 12999 -NBN 159 -NBN B51-001 -procédure Ist05B54A017
Domaine Général : 5.Electricité				
5. Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Visuel (VT) -Prise de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> -Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Un ohmmètre de terre et de résistivité - Un mégohmmètre - Une pince de terre 	<ul style="list-style-type: none"> -Décret Exécutif N°01 -342 du 28 Oct.2001 -Procédures Internes -CEI 60 364 - NF C15 100, -NFC 13-100/200 -NFC 52 100 -procédure Ist05B56010